

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 Juillet 2021, d'agrèer les Fonds suivants :

Byrsa Fund I

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Avenue Neptune – Immeuble la percée verte - Bloc B – 5é étage, appartement B5.2 -
jardins de Carthage - CP 1090 - Tunis, Tunisia

La société DIDO CAPITAL PARTNERS et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Juillet 2021, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR Byrsa Fund I » d'un montant de 50 010 000 dinars divisé en 50 000 parts A de 1000 dinars chacune et 1000 parts B de 10 dinars chacune.